



English/French Language Proficiency Requirements

For those applicants whose first language is not English or French, proof of English or French language proficiency testing with a minimum pass level of 5 in all areas is required.

If you hold permanent residency, you are not required to provide proof of language testing, but will instead be asked to provide a copy of your PR card.

Please note: All examination(s) are delivered in English and French (academic). The Cosmetology Association must be satisfied that the applicant is likely to be successful in the study and practice of cosmetology, regardless of your country of origin or citizenship status.

Credential Review applications will not be processed without proof of English or French Language proficiency (no exceptions). Please see accepted tests below.

Canadian Language Benchmark Levels

ILETS	Level 5 in all areas (reading, writing, listening and speaking)	
CELP	Level 5 in all areas (reading, writing, listening and speaking)	Applicants must register the Association as the “Professional Designation” under the primary reason for the test, for the Association to verify.
TOEFL	Level 60 (paper test) in all areas (reading, writing, listening and speaking)	
CAEL	Level 60 in all areas (reading, writing, listening and speaking)	
duolingo	85-90 in all areas in all areas (reading, writing, listening and speaking)	

CLBPT (Not Accepted) - The Canadian Language Benchmark Placement Test is not an English Language proficiency test. The Canadian Language Benchmark Placement Test is a low stakes assessment and not developed for the purpose of employment, academic, immigration or citizenship use.

CLB 5-10 Exit Assessment Task (Not Accepted) – The CLB assessment tasks is a tool that is utilized by some programs as one aspect to inform a learner's language level within that specific program. They are not a recognized credential of language proficiency.

Important:

The Association must be able to verify English or French Language proficiency in order to accept.

English or French Language proficiency tests that are more than two (2) years old, will not be accepted. Applicant will be required to submit an updated language proficiency test in order to move forward with the credential review application process.

If you've successfully completed one of the following listed below, you may be exempt from English Language proficiency testing (Effective June 3, 2025).

- Hold a current and valid licence or designation from another regulatory body in Canada
- High school diploma from an English or French Canadian high school
- Completed the Canadian Adult Education Credential or General Education Development
- Completed full-time study at an accredited English or French Canadian College or University
- Completion of English or French for Academic Purposes program at an accredited English or French Canadian College or University
- Three (3) years of full-time study in English or French outside of Canada at an accredited college or university in a country where English or French language testing is not required.



Exigences linguistiques en Anglais/Français

Les candidats dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français doivent fournir une preuve de leur maîtrise dans leur langue choisie, avec une note minimale de 5 dans tous les domaines.

Si vous êtes titulaire d'un permis de résidence permanente, vous n'êtes pas obligé de fournir une attestation de niveau linguistique, mais qu'il vous suffira de fournir une copie de votre carte de résidence permanente.

Veillez noter que tous les examens sont administrés en anglais et en français (académique). L'Association de la cosmétologie doit être convaincue que le candidat réussira dans leurs études et leurs pratiques en cosmétologie, quel que soit leur pays d'origine ou leur citoyenneté.

Les demandes d'examen ne seront pas traitées sans preuve de maîtrise de l'anglais ou du français (sans exception). Veuillez consulter la liste des tests acceptés ci-dessous.

Niveaux de compétence linguistique canadiens

ILETS	Niveau minimum de 5 dans tous les domaines (lecture, écriture, écoute et orale)	
CELP	Niveau minimum de 5 dans tous les domaines (lecture, écriture, écoute et orale)	Les candidats doivent enregistrer l'Association comme "titre professionnel" afin que l'Association puisse vérifier les résultats.
TOEFL	Niveau minimum de 60 (examen écrit) dans tous les domaines (lecture, écriture, écoute et orale)	
CAEL	Niveau minimum de 60 dans tous les domaines (lecture, écriture, écoute et orale)	
duolingo	Note de 85-90 dans tous les domaines (lecture, écriture, écoute et orale)	

CLBPT (non accepté) - Le test de niveau CLBPT n'est pas un test d'évaluation des compétences en anglais. Il s'agit d'une évaluation qui n'a pas été conçue à des fins professionnelles, universitaires, d'immigration ou de naturalisation.

Le test d'évaluation de sortie CLB 5-10 (non accepté) - L'évaluation CLB est un outil utilisé par certains programmes pour déterminer le niveau de langue d'un apprenant dans le cadre de ce programme spécifique. Il ne s'agit pas d'un certificat reconnu de maîtrise de la langue.

Important:

L'Association doit être en mesure de vérifier la maîtrise de l'anglais ou du français avant d'accepter une candidature.

Les tests de maîtrise de l'anglais ou du français qui datent de plus de deux (2) ans ne seront pas acceptés. Le candidat devra présenter un test de maîtrise linguistique à jour afin de pouvoir poursuivre le processus d'examen des titres de compétences.

Il est possible d'être exempté de fournir les résultats d'un examen linguistique si :

- Vous êtes titulaire d'un permis ou une désignation valide auprès d'un autre régulateur canadien
- Vous avez un diplôme d'études secondaires obtenu dans une école secondaire canadienne anglophone ou francophone
- Vous avez un diplôme canadien d'études secondaires pour adultes
- Vous avez complété des études à temps plein dans un collège ou une université canadienne agréée où l'anglais ou le français est la langue d'enseignement.
- Vous avez complété un programme d'anglais ou de français à des fins académiques dans un collège ou une université canadienne agréée où l'anglais ou le français est la langue d'enseignement.
- Vous avez trois (3) années d'études à temps plein en anglais ou en français à l'extérieur du Canada dans un collège ou une université agréée d'un pays où les tests de langue anglaise ou française ne sont pas obligatoires.